



Fédération
Départementale
des Foyers Ruraux
de Seine-et-Marne

Accueil de Loisirs

11 - 17 ans

hey!
t'es



Spécial photo et cinéma

de 11 à 17 ans

libre ?

du 15 au 27 juillet 2024

Salle de l'ALJEC à Livry-sur-Seine

dossier
d'inscription

Journées « Hey ! T'es libre? »
du 15 au 27 juillet 2024 à Livry-sur-Seine (77)
Salle de l'ALJEC, 6 rue du Four à Chaux - 77000 Livry-sur-Seine

pièces

à joindre au dossier

**Journées « Hey ! T'es libre? »
du 15 au 27 juillet 2024 à Livry-sur-Seine (77)**

Merci de renvoyer les éléments demandés dûment remplis et signés le cas échéant :

- La **fiche de renseignements**
- La **fiche d'inscription**
- La **fiche d'accueil individualisé**
- La **fiche de consentements**
- La **Charte de nos accueils collectifs de mineurs** à faire signer par l'enfant et le responsable légal
- L'**autorisation d'exploitation des droits à l'image et prise de son**
- La **fiche sanitaire de liaison** (CERFA 10008*02)
- L'**attestation préalable à la pratique d'activités nautiques ou aquatiques**
- L'**autorisation de venir chercher un jeune ou de rentrer à son domicile en autonomie**
- Une **photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et accident individuelle** (9,74€ via la FDFR77)
- Le **règlement** (50% d'acompte)

Vous avez la possibilité de régler le solde (8 jours avant).

- *Par virement bancaire*
- *Par chèque : à l'ordre de la FDFR77*
- *En espèces : à déposer Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine*
- *Par Chèques Vacances ANCV*

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RETOURNER PAR VOIE POSTALE
OU À DÉPOSER EN MAINS PROPRES À :**

FDFR77 à l'attention de Sandrine Keropian
Place de l'Eglise
77000 - LIVRY-SUR-SEINE

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :
Sandrine Keropian au **07.61.80.62.81** ou par mail à **jeunesse@fdfr77.org**

IMPORTANT : En cas d'annulation signalée à moins de 30 jours avant le début de l'accueil, sauf justificatifs (raisons médicales, etc.), le règlement de 50% sera encaissé.



fiche de renseignements



**Journées « Hey ! T'es libre? »
du 15 au 27 juillet 2024 à Livry-sur-Seine (77)**

l'inscrit

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Âge : Sexe :

Adresse complète (si différente de celle du responsable légal) :

.....

Adhérent d'un Foyer Rural ? Oui Non Numéro d'adhérent :

le responsable légal

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse complète :

.....

Contact d'urgence / Téléphone :

Téléphone portable :

E-mail :

renseignements

Numéro de sécurité sociale :

Compagnie d'assurance (responsabilité civile) et accident individuel :

Numéro d'allocataire CAF et caisse de rattachement :

.....

cadre réservé à l'administration

PAI / Problème de santé

Attestation natation / Sait nager

Autorisation à l'image

Autres :

Régime alimentaire spécifique

Ces renseignements vous sont également demandés pour partie sur la fiche sanitaire de liaison : la fiche sanitaire suit le groupe pendant tout le séjour, et est donc conservée par le responsable du séjour alors que la présente fiche est conservée par l'organisateur.

fiche d'inscription

Journées « Hey ! T'es libre? » du 15 au 27 juillet 2024 à Livry-sur-Seine (77)

Merci de sélectionner les dates d'inscription souhaitées :

semaine 1

- Journées d'animation **du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024**
9h30-17h – 100€ la semaine

semaine 2

- Journées d'animation **du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024**
9h30-17h – 100€ la semaine
- Festival du samedi 27 juillet 2024**
17h à 23h - Gratuit - Entrée libre pour tous

semaine 1 & 2

- Les deux semaines d'animation**
180€ - 160€ pour les adhérents aux Foyers Ruraux 77 !

autorisation de transport

Je soussigné-e (nom, prénom)

représentant légal de l'enfant (nom, prénom):

accepte n'accepte pas le transport de mon enfant dans le minibus ou le véhicule de l'animateur assuré à cet effet conformément à la législation en vigueur, pendant toute la durée de l'accueil dans le cadre des sorties.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :



fiche

d'accueil individualisé

DOSSIER CONFIDENTIEL

Premier contact ou renouvellement

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Nous avons souhaité créer un formulaire de contact pour nous permettre d'accueillir au mieux votre enfant ou adolescent. Il est important pour l'équipe d'animateur.ice.s d'avoir un maximum d'informations avant un accueil collectif de mineurs, cela nous permet d'individualiser chaque accueil et suivi, et de respecter au maximum chaque individu, ses habitudes et son rythme.

Merci de votre collaboration,

L'équipe organisatrice et d'animation.

Votre contact privilégié : **Sandrine KEROPIAN, coordinatrice jeunesse : 07 61 80 62 81 – jeunesse@fdfr77.org**

FDFR77 Place de l'Eglise, 77000 LIVRY-SUR-SEINE

HABITUDES DE VIE – CONNAISSANCE DE L'ENFANT

	oui	Aide ponctuelle	non	Remarques
- Porte des lunettes ? des lentilles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Nécessite un équipement spécifique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A un régime alimentaire spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Epileptique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Est atteint.e d'un trouble ou déficience	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A un traitement médical	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous des précisions à communiquer ? (Aménagement, habitude, autres informations...)

.....
.....
.....
.....
.....



fiche consentements

RGPD traitement de vos données

J'accepte que la Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne (FDFR77) collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce formulaire ou dans les documents remis. Je prends note que le traitement de mes données répond(ent) au(x) finalité(s) suivante(s) :

- Gestion du dossier d'inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs,
- Gestion de l'enfant durant toute la période de l'Accueil de Loisirs,
- Communication,
- Statistiques.

J'accepte que certaines de ces informations soient communiquées à des tiers extérieurs agissant pour le compte ou en lien avec la FDFR77 dans le respect des finalités précédemment énoncées. Il convient de noter que vos données ne seront pas transmises à des fins commerciales. Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Vous disposez d'un droit d'accès à toutes les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce formulaire ou dans les documents remis. Vous disposez également d'un droit de retrait de votre consentement à tout moment, de rectification, d'opposition, de restitution et de suppression de vos données en faisant votre demande auprès du service de la FDFR77 qui a procédé à la collecte de la donnée. Vous pouvez contacter : communication@fdfr77.org. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

A défaut de consentement quant à la collecte et au traitement de vos données, la FDFR77 ne sera pas en mesure de traiter votre demande.

Nom du responsable - Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

Infos SMS / WhatsApp

J'accepte que la Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne (FDFR77) utilise le(s) numéro(s) de téléphone renseigné(s) dans ce formulaire ou dans les documents remis afin de recevoir des informations par SMS ou via un groupe privé WhatsApp concernant le séjour de mon enfant et les actualités/informations liées aux actions jeunesse de la FDFR77.

Nom du responsable - Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

charte

de nos Accueils Colectifs de Mineurs

Les règles de vie non négociables

1. RESPECT DES LOIS

La loi est faite pour protéger le jeune et le groupe, et nous l'appliquons.

2. RESPECT DES PERSONNES

Vis-à-vis des autres participants et des adultes. Pour cela, nous refusons toute forme de discrimination quelle qu'elle soit. **Seront totalement proscrits tous les comportements dangereux ou portant atteinte à l'intégrité physique, morale et/ou affective** (bagarres, violence entre jeunes ou envers un adulte, ainsi que les propos à caractère racial, physique, homophobe et sexuel, religieux, etc : voir les 25 critères de discrimination identifiés par la loi française) envers des camarades, l'équipe d'encadrement, les intervenants et tout autre personne (bénévole ou salariée) qu'ils seront amenés à côtoyer lors des journées d'accueil et d'animation.

3. RESPECT DES BIENS ET DU MATÉRIEL À DISPOSITION

Nous exigeons le respect de la propreté des locaux, des lieux de vie, des lieux de visite, des véhicules utilisés ainsi que de l'ensemble du matériel mis à disposition lors des journées, veillées et nuitées. **Le vandalisme ou la destruction volontaire de tout bien est inacceptable.** Toute détérioration volontaire par un participant sera facturée aux responsables de l'enfant.

4. COMPORTEMENTS A RISQUE :

Par comportements à risque, on entend les activités illégales liées aux drogues, mais aussi plus largement l'alcool, certaines pratiques sportives risquées ou encore la sexualité. Toute consommation, détention ou trafic d'alcool ou de stupéfiants est strictement interdit comme le prévoit la loi pour les mineurs. Nous rappelons que la loi française ne fait aucune différence entre les divers produits stupéfiants. Nous interdisons en collectivité, les pratiques sportives à risque qui ne seraient pas encadrées par un.e animateur.rice diplômé.e. La loi française établit également des règles quant aux relations sexuelles chez les mineurs (âge, consentement, sexting...). Nous sommes formés sur ces questions et pouvons être amenés à en discuter avec les jeunes selon la tranche d'âge.

5. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

Des règles de sécurité seront mises en place selon le lieu de l'accueil. Elles feront l'objet d'une information détaillée auprès des enfants – jeunes accueillis puis devront être validées et observées de façon scrupuleuse par chacun d'entre eux et elles. Il y a des dangers en collectivité lors des déplacements, sorties..., il sera donc obligatoire pour chaque participant de se contraindre aux consignes énoncées sur la période donnée.

NB : Attention ces règles ne sont pas négociables sur tout le temps du séjour ou de l'accueil, le manquement à une de ces règles entraînera une sanction immédiate pouvant aboutir à une exclusion* du séjour ou de l'accueil aux frais des parents. Nous attirons donc la vigilance des parents à bien informer l'enfant ou le jeune à ses règles non négociables et à lui faire signer.

* Les types d'exclusions :

- **immédiate** : sera exclu de l'accueil quiconque présenterait un comportement dangereux ou violent vis-à-vis de lui-même et/ou des autres, tiendrait des propos injurieux et/ou discriminatoires, ferait preuve de conduite et/ou agissement illicite.

- **autre cas** : une exclusion pourra être décidée par l'équipe d'encadrement sous couvert du directeur de l'accueil et en concertation avec le responsable de l'organisme dans le cas où le (la) jeune adopterait une attitude, un comportement incompatible avec l'accueil collectif des mineurs

Ex. : Entrave aux règles liées au groupe et à la vie quotidienne.

Fait le :

Signatures (précédées de lu et approuvé)

De l'inscrit

Nom et Prénom de l'enfant :

Des responsables

charte

de nos Accueils Colectifs de Mineurs

les règles de vie communes liées au collectif

Tous les participants de nos accueils s'engagent à respecter l'ensemble des règles de vie mises en place par l'équipe d'animation en concertation avec les jeunes : horaires, organisation des sorties, respect des consignes, utilisation du téléphone portable, respect des règles d'hygiène, participation obligatoire aux tâches quotidiennes, etc.

1. GESTION AUTONOME, EQUITABLE ET MIXTE

Lors de nos séjours et accueils collectifs de mineurs, l'enfant-le jeune est placé dans un groupe en **gestion libre et autonome**, c'est-à-dire que les tâches sont réparties entre tous de manière équitable et mixte. Chacun devra participer et collaborer aux tâches quotidiennes (courses, préparation des repas, mettre les tables, vaisselle, rangement...).

2. REPAS

Pour les temps du midi, les piques-niques sont à la charge des familles. Un réfrigérateur est à disposition ainsi qu'un micro-ondes. **Les goûters sont offerts par la FDFR77.**

3. TÉLÉPHONE PORTABLE ET ÉCRANS

Nous demandons à chaque participant qui possède un écran portable de l'utiliser sur les moments décidés en groupe. Nous refusons néanmoins qu'il soit utilisé pendant les activités, à un moment de vie collective ou la nuit. Nous sommes sur des accueils visant la déconnexion. Le jeune reste responsable de son matériel.

4. PERTE ET VOLS

En collectivité et avec les déplacements fréquents sur les lieux d'activités, il n'est pas rare que les enfants ou les jeunes égarent un vêtement ou des effets personnels malgré la grande attention de nos équipes d'animation. Dans ce contexte, la FDFR77 ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus ou volés.

5. HORAIRES : les arrivées sont échelonnées de 9h30 à 9h55 (10h début des activités - 17h00 départ / fin des activités excepté le jour du festival).

Fait le :

Signatures (précédées de lu et approuvé)

De l'inscrit

Nom et Prénom de l'enfant :

Des responsables



autorisation

de prise de vue,
de son et de diffusion

autorisation accueil été 2024

Dans le cadre strict des activités pédagogiques et éducatives de la FDFR77, des photos peuvent être prises, des vidéos captées et des prises de son dans le cadre d'enregistrements podcasts. Nous pouvons être amenés à reproduire, diffuser et publier l'image et la parole de votre enfant sur notre site, à l'intérieur de notre magazine et sur nos différents supports de communication.

Nous sollicitons donc une autorisation pour l'utilisation d'images fixes ou animées et de son, représentant votre enfant, en complétant le coupon ci-dessous.

Merci de faire précéder la signature de chacun, de la mention «Lu et approuvé» ainsi que vos noms et prénoms de manière clairement identifiable.

autorisation prise de vue, de son et de diffusion

Nom et prénom de l'enfant :

accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole me concernant pour l'année 2024 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

Mme accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole concernant mon enfant pour l'année 2024 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

M. accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole concernant mon enfant pour l'année 2024 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérottractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- | | |
|--|--------------------------|
| Effectuer un saut dans l'eau | <input type="checkbox"/> |
| Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| Nager sur le ventre pendant 25 mètres | <input type="checkbox"/> |
| Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant | <input type="checkbox"/> |

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature et cachet du professionnel :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
 - BEES option activités de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

- Le Sauv'Nage

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sous-marins ; fédé. handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé. sport universitaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union du sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.

- L'Attestation du Savoir Nager Scolaire

Arrêté du 9 septembre 2015

Article A 322-3-3 du Code du sport

autorisation

de venir chercher un jeune ou de rentrer à son domicile en autonomie

Je/nous soussigné(e)/s

.....
ayant l'exercice de l'autorité parentale,

autorise/autorisons les personnes nommées ci-dessous
âgées de 15 ans au moins, à venir chercher mon/notre enfant :

.....
à la fin des journées d'animation **HEY! T'ES LIBRE ?**

1. Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :

2. Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :

3. Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :

4. Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone :

donne l'autorisation à.....
de rentrer seule à son domicile.

Fait à,
le

SIGNATURE(S)

(faire précéder le ou les signatures par la
mention « lu et approuvé »)

Responsable parental

infos

pratiques

lieu et horaires

Le lieu de rendez-vous est fixé :

à l'ALJEC

6 rue du Four à Chaux à Livry-sur-Seine (77000)

Les journées d'animation se déroulent de 9h30 à 17h.

Goûter inclus - Pique-nique à prévoir pour les repas du midi par les parents.
(Frigo et micro-onde à disposition)

festival - le samedi 27 juillet 2024

Dans le parc de la mairie de 17h à 23h

1 rue de Vaux à Livry-sur-Seine (77000)

Accès : Gare SNCF à Livry-sur-Seine à 2 min à pied (Ligne R - Transilien)

Sur la journée du festival, l'accueil des mineurs se fera de 14h à 17h pour la préparation et les répétitions.

Les familles sont invitées à se rendre à participer au festival dès 17h.

Les enfants retournent sous la responsabilité de leurs responsables légaux à partir de 17h.

Stands, animations, scène artistique, concerts et restauration et buvette (payante) sur place.
Entrée libre et gratuite.
Tout public.

contact

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre l'équipe de la FDFR77 **au 01.64.64.28.21** ou Sandrine Keropian par mail : **jeunesse@fdfr77.org**